

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	30
Date de la convocation		
22/01/2026		
Date d'affichage		
22/01/2026		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 29 janvier 2026 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mille vingt six
et le vingt neuf janvier à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents :

JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet sur Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, FESSY Véronique (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régnny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières) ; COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir :

MONTEL Fabienne a donnée pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régnny) ; PERRIN Gérald (St Priest la Roche) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue) ; DADOLLE Aurélien a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay) a donnée pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle) ; PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donnée pouvoir à GIRAUD Jean-Marc (Lay) ; BROSSETTE Maryline a donnée pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

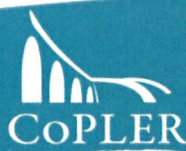
Excusée :

Secrétaire de séance : LAIADI Benabdallah

Délibération : 2026-002-CC

OBJET : PLUi - Modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°4 pour l'évolution du PLUi de la CoPLER

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2026-002-CC**OBJET : PLUi - Modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°4 pour l'évolution du PLUi de la CoPLER**

La modification simplifiée proposée vise, à rectifier des erreurs/incohérences matérielles, à faire évoluer le règlement pour certains projets et à faire évoluer la liste des bâtiments pouvant changer de destination.

Aujourd'hui, il y a lieu de définir les modalités de cette mise à disposition du public du dossier, à savoir :

- la mise à disposition d'une notice explicative intégrant l'exposé des motifs ainsi que l'extrait des pièces du PLUi avant et après modification.
- la mise à disposition d'un registre de concertation où pourront être consignées des remarques de la population, dans chacune des 16 communes membres et au siège de la CoPLER,
- les remarques, observations et avis du public peuvent également être adressés par voie électronique à l'adresse : plui@copler.fr en précisant « Modification simplifiée n°4 du PLUi »,
- Les observations pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : CoPLER – Pôle aménagement – Modification de simplifiée n°4 – 44 rue de la Tête Noire – 42470 SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY,
- la mise à disposition du registre et du dossier sera faite pendant 1 mois, au siège de :
 - la CoPLER 44 rue de la Tête Noire 42470 St-Symphorien-de-Lay aux horaires et dates d'ouverture au public (sauf fermetures exceptionnelles)
 - des 16 communes aux horaires et dates d'ouverture au public (sauf fermetures exceptionnelles)
- la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°4 sera également consultable sur le site internet de la CoPLER : www.copler.fr

A l'issue de la période de mise à disposition au public du dossier, le Président en présentera le bilan devant le conseil communautaire, auquel sera soumis pour délibération le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques et les observations du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°5 pour l'évolution du PLUi de la CoPLER

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay, Le 29/01/2026

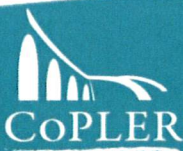
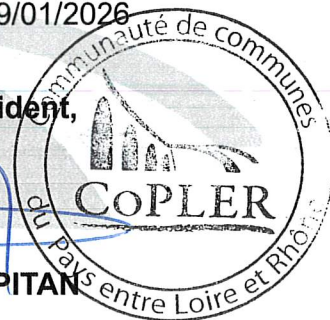
Le secrétaire de séance,

Benabdallah LAIADI

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr